

ABONNEMENT

Saumur

un an	25 fr.
six mois	13
trois mois	7

Poste

un an	30 fr.
six mois	16
trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal,
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 SEPTEMBRE

INFORMATIONS

INCURIE ADMINISTRATIVE

Nous avons relevé les informations du *Temps* qui disent qu'au Dahomey, le 1^{er} août dernier, nos soldats n'avaient ni couvertures ni matelas dans l'infirmerie, sauf les tristes objets maltraités par le climat, qu'avait envoyés là-bas, l'an passé, la Société des femmes de France.

Le *Journal des Débats* s'indigne de cette incurie si lamentable qu'elle en est presque incroyable.

Pourtant on ne peut douter; c'est le journal le plus officieux du gouvernement de la République qui précise ces renseignements.

C'est toujours la même chose. C'est au Dahomey comme au Tonkin, comme à Madagascar. C'est maintenant comme autrefois, dit-il, et il ajoute :

« Il est profondément triste de penser que les mêmes fautes se reproduisent régulièrement et que, trente ans après l'expédition du Mexique, nous ne puissions être assurés de ne pas voir se reproduire le même abandon, la même incurie, la même insouciance pour la vie de nos soldats que l'Opposition d'alors signalait si justement à l'indignation publique. »

Si les républicains ont conscience de leur effroyable incurie, on comprend qu'ils se montrent pacifiques et qu'ils n'aient pas relevé jadis les camoufflets de l'Italie. Avec eux, la guerre serait le plus épouvantable des désordres.

Mais les journaux auront beau entasser les accusations, les Chambres ne chercheront pas à voir clair dans ces affaires. Elles laisseront l'incapacité faire son œuvre et l'ineptie abandonner nos soldats.

La culpabilité n'est pas en effet dans telle direction particulière; elle est partout.

On envoie nos soldats à la mort sans la moindre préoccupation. Pour être plus sûr sans doute que les bataillons seront décimés, on ne se contente pas de les exposer aux balles de l'ennemi; on les prive de toute hygiène avant les maladies et tous soins après.

Quelle incapacité fut plus odieuse ?

UNE SOUSCRIPTION

Le jour où le convent maçonnique a décidé d'envoyer des subsides aux grévistes de Carmaux, un mot d'ordre était indirectement donné par lui. Il est déjà suivi. Le *Rappel* et l'*Intransigeant* viennent d'ouvrir une souscription en tête de laquelle ils s'inscrivent. Il est probable que si un journal ouvrait une souscription pour indemniser la compagnie de Carmaux des pertes que la grève lui fait subir, les radicaux protesteraient avec énergie.

Quoi qu'il en soit, on peut voir là un indice que le conflit va se prolonger, à moins que les souscripteurs se montrent trop rebelles à l'appel qui leur est adressé. Aussi bien, est-il visible que l'objectif principal est, d'empêcher que la situation se modifie avant la rentrée des Chambres. Si, en effet, tout rentrait dans l'or-

dre, l'interpellation qu'on projette d'adresser au cabinet, l'agitation parlementaire en attendant électorale qu'on veut organiser en prenant comme prétexte la situation des ouvriers, les profits électoraux qu'on compte en retirer, tout cela se trouverait compromis et certains plans pourraient se trouver déjournés.

On a déjà dit que la grève était toute politique. Elle l'est bien plus encore qu'on le pourrait croire. La prétendue violation des droits du suffrage universel n'est-elle même qu'un prétexte derrière lequel se dissimulent des projets d'organisation ou plus exactement de désorganisation électorale. Radicaux et socialistes unis ont besoin d'une *plate-forme* qui leur permettent de marcher unis pour les élections générales. Pour atteindre un si noble but, c'est peu de choses que les ouvriers de Carmaux souffrent, du sent-ils même souffrir beaucoup, en dépit des souscriptions illégales qu'on ouvre en leur faveur.

COÏNCIDENCE CURIEUSE

Le XIX^e Siècle dit :

« La fête du 22 septembre étant une fête légale, la Bourse sera fermée.

» Coïncidence curieuse : Le 22 septembre est, cette année, le Rosch-Haschannah, c'est-à-dire le premier jour de l'an des israélites. »

L'Histoire nous apprend qu'il y a là plus qu'une coïncidence, il y a ce fait que la République a été l'œuvre de la Franc-Maçonnerie et de la Juiverie.

En fêtant l'anniversaire de la République, c'est l'exaltation de la puissance des Juifs et des Francs-Maçons qu'on célèbre.

La République est par excellence le régime des Juifs et des Francs-Maçons.

La République a établi leur domination sur la France, « sur la fille aînée de l'Eglise, » comme on disait au temps où les Catholiques jouissaient, dans la Patrie qu'ils ont faite, des franchises que leur assurait la Monarchie chrétienne.

Les Juifs auront le droit de fêter leur premier de l'an.

Le Panthéon est bien l'édifice où l'on peut parler de leur victoire: la Croix y a été abattue.

Le Christ, qu'ils ont mis à mort, en a été banni.

Avec quel entrain les Juifs crieront le 22 septembre: Vive à jamais la République qui a mis les chrétiens à nos pieds !

L'AUTRICHE ET L'ITALIE

D'après les journaux anglais, les négociations commerciales entre l'Autriche et l'Italie pour la réduction des droits d'entrée sur les vins italiens n'avancent pas du tout. Les Autrichiens ne montrent aucune envie de favoriser la concurrence italienne.

N'y aura-t-il donc en Europe que le gouvernement français qui soit toujours disposé à sacrifier les intérêts de ses nationaux à ceux des étrangers ?

LES VICTIMES DE LA DYNAMITE

La Commission chargée de fixer le montant des indemnités à allouer aux victimes de la dynamite, a terminé ses travaux.

Les allocations sont les suivantes :

Boulevard Saint-Germain. — M. de Montequiou, propriétaire, 20,000 fr. ; M. Bresson, ancien juge au tribunal de commerce, locataire, 8,000 fr.

Rue de Clichy. — M. Bureau, 100,000 fr. ; M. Fournier, 7,300 fr. ; M^{me} Constantin, 35,000 francs ; M. Guillaume, 8,000 fr. ; M^{me} Bertron, 6,000 fr.

Boulevard Magenta. — M. Tintelin-Leroy, 7,000 fr. ; M^{me} Allemoz, 20,000 fr. ; M. Marcher, 5,000 fr. ; M^{me} Hamonod mère, 4,000 francs.

Le total des sommes ainsi affectées s'élève, en chiffres ronds, à 266,000 fr.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

A l'issue du banquet de Montmorillon, le Président de la République est rentré à Poitiers. Il est descendu du train pour examiner les travaux de la construction de la gare militaire improvisée à Sillards afin d'effectuer pendant la nuit la dislocation des troupes.

Des explications très détaillées ont été données par M. de Courcel, ancien ambassadeur à Berlin, président du Conseil d'administration, par M. Heurteau, directeur de la Compagnie d'Orléans, par M. Solacroup et par le colonel d'Ecboville.

Les soldats de la section technique des chemins de fer qui ont exécuté ces travaux ont, au nombre de 350, rendu les honneurs militaires.

M. Carnot, sur la proposition du ministre de la guerre, a remis la décoration de la Légion d'honneur à M. Delzenne, ingénieur de la 3^e section.

Le Président de la République et le ministre de la guerre ont félicité les officiers qui ont présidé à cette œuvre importante.

Dès son arrivée à Poitiers, le Président de la République a reçu les autorités civiles et militaires, dans la grande salle du Conseil général.

M^{re} Juteau a présenté son clergé en ces termes :

« J'ai l'honneur de vous présenter les hommages respectueux de mon clergé et les miens.

» Les prêtres de ce diocèse sont zélés, simples et modestes, attachés aux devoirs de leur ministère sacré, dévoués aux intérêts de la patrie.

» Nous avons accepté sans réserve la doctrine si nette, si résolue du souverain pontife et applaudi à son grand amour pour la société moderne et nos institutions démocratiques.

» Il a béni, glorifié l'accord de notre foi et de notre patriotisme. Français républicains, nous ne saurions désormais compromettre notre titre de catholiques dévoués, d'enfants soumis de l'Eglise et du Pape.

» Que le Ciel vienne en aide, monsieur le Président de la République, à vos travaux; qu'il assure les résultats heureux des grandes manœuvres dont notre contrée vient d'être le théâtre ! Qu'il accorde le succès à cette expédition lointaine que vous venez d'entreprendre ! Qu'il bénisse nos armées de terre et de mer !

Que Dieu conserve la France et le grand citoyen qui la représente si dignement ! »

M. Carnot a répondu à M^{re} Juteau :

« Je suis profondément touché des vœux que vous venez d'exprimer, je ne dis pas pour moi, mais pour notre chère France. Je remercie votre clergé dont je sais que vous êtes le sincère interprète. »

M. de Soubeyran assistait à la réception des autorités à la préfecture avec les sénateurs et députés du département.

M. Carnot a distribué plusieurs décorations à des civils.

A sept heures du soir, a eu lieu, dans la grande salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, le banquet offert au Président de la République par la municipalité de Poitiers.

La salle était décorée de guirlandes de fleurs et de feuillage; elle était ornée d'écussons aux armes de la ville, surmontés de drapeaux tricolores.

La table d'honneur était dressée au fond de la salle, tendue de draperies de velours rouge frangées d'or.

Le Président de la République avait à sa droite MM. Arren, maire, et Burdeau, ministre de la marine; à sa gauche, M. de Freycinet, ministre de la guerre, et le général Villain, commandant le 9^e corps d'armée.

Selon l'usage, le maire de Poitiers a prononcé un discours auquel le Président de la République a répondu.

Le discours de M. Carnot tranche un peu sur la banalité ordinaire des allocutions de M. le Président de la République. Il s'y rencontre en effet deux passages auxquels les circonstances donnent un certain intérêt.

M. Carnot estime que le pays nous ordonne de « grouper toutes ses forces en un faisceau », d'éviter les « luttes stériles », d'établir la « paix politique » pour permettre « de se tourner vers les réformes », et a dit à ce sujet que ces réformes ne « s'improvisent pas ». On pourrait conclure de ce passage que M. Carnot n'a aucun désir de voir les radicaux diriger les affaires publiques. Seulement, comme il est constitutionnellement impuissant à diriger l'orientation du gouvernement dans un sens ou dans l'autre, ces déclarations n'ont guère qu'une valeur académique.

Le second passage intéressant sera sans doute l'occasion de quelques discussions. « Notre chère France, a dit M. Carnot, trouvera toujours des dévouements prêts à obéir à ses volontés souveraines, quand elle devra confier de nouveau la garde de son drapeau et de ses institutions. »

Si M. Carnot a voulu dire qu'il y aurait toujours des candidats à la présidence de la République, il a en raison.

S'il a voulu laisser entendre qu'il serait prêt à obéir à la « volonté souveraine », même si elle changeait d'objectif, nous le croyons volontiers.

Enfin, s'il a tenu à rappeler qu'en République on n'est jamais sûr de la politique qui sera pratiquée demain, il a proclamé une vérité qui n'est point à l'avantage du régime.

On écrit de Poitiers, 17 septembre :

« L'animation a été extraordinaire dans la soirée, il y avait dans la ville 35,000 étrangers.

• M. Carnot a assisté au feu d'artifice, il a allumé la première fusée, la foule a poussé des acclamations enthousiastes.

• M. Carnot est rentré à la Préfecture à 11 heures du soir.

• La dislocation des troupes à la gare de Sillards s'est effectuée toute la nuit : aucun incident n'est signalé.

• On a beaucoup remarqué, hier soir, les superbes illuminations du cercle royaliste Saint-Hubert où se réunit la noblesse du Poitou, du séminaire, du collège des Jésuites et de l'Assomption.

• M^r Juteau, avec l'autorisation du Saint-Père, avait pu lever l'abstinence des aliments gras le vendredi.

• La dislocation des troupes, commencée hier soir à 9 heures 15, a fini ce matin, samedi, à 6 heures 35. 42 trains sont partis dans cet intervalle de la gare des Sillards emportant toutes les troupes des divisions supplémentaires.

Pendant que M. de Freycinet visitait les casernes, M. Carnot se rendait dans les hôpitaux.

A midi, un déjeuner intime a eu lieu à la Préfecture, auquel assistaient M^r Juteau, évêque de Poitiers, les sénateurs et les députés de la Vienne, parmi lesquels MM. de Soubeyran et Dupuytren.

Pendant que M. de Freycinet s'occupait toute la matinée avec les généraux et les intendants, M. Carnot a visité les hôpitaux. Puis un déjeuner intime a eu lieu à la Préfecture.

M^r Juteau y assistait ainsi que les sénateurs et les députés de la région parmi lesquels on remarquait M. de Soubeyran et M. Dupuytren.

M. Carnot est parti ensuite à Châtellerault.

Châtellerault, 18 septembre. — M. Carnot a visité en détail la manufacture. Ce qui l'a tout particulièrement frappé, c'est sa décoration intérieure. La porte d'entrée principale était surmontée d'une panoplie renfermant toutes les armes en usage. De chaque côté de cette panoplie, étaient posées des cuirasses entourées d'épées et de sabres.

Dans la première cour, on avait dressé un portique, sur lequel se détachait, formée avec de menues pièces servant à la préparation des armes, l'inscription suivante : *Si vis pacem, para bellum.*

Les autres cours étaient ornées de même.

Enfin, à l'entrée de chaque atelier, les ouvriers avaient élevé des arcs de triomphe.

M. Carnot a trouvé sur le seuil de la manufacture des membres de la mission envoyée à Châtellerault par le gouvernement russe pour surveiller la fabrication des 300,000 fusils destinés à ce pays et qui doivent être livrés d'ici à dix ans.

En quittant Châtellerault, M. Carnot est retourné à Fontainebleau.

REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, le 18 septembre 1892.

La Bourse tire jusqu'à présent des conclusions favorables au maintien de la paix de l'accueil particulièrement amical fait à notre flotte à Gênes ; ces bonnes dispositions sont secondées par l'abondance des capitaux.

Le 3 0/0 ex-coupon cote 99.75. Le 4 1/2 est en progrès à 105.97.

La Rente Italienne à 93.30, continue à bénéficier de la bonne impression résultant de relations moins tendues avec la France. Les recettes des deux premiers mois de l'exercice accusent une amélioration de 5 à 6 millions sur le précédent exercice.

L'Extérieure toujours très mouvementée varie de 65 à 65 3/16.

Les Fonds Russes sont sans affaires, le Nouveau s'inscrit aux environs de 79.80 et l'Orient reste au-dessous de 68 fr.

L'action de la Banque de France après 4,020 se relève à 4,065 fr. Les bénéfices laissent à désirer, mais le bilan de jeudi indique une augmentation de 17 millions au portefeuille effets de commerce.

Le Crédit Foncier est en grande fermeté aux environs de 1,430 fr. Le Conseil dans sa dernière réunion a autorisé pour 3,399,350 francs de prêts nouveaux qui se maintiennent à un niveau normal.

La Banque de Paris remonte à 670 fr. Son opération avec l'Espagne dont elle a divisé les risques par des participations qui lui assurent de précieux concours, devra profiter au dividende de l'exercice en cours.

La Société Générale s'avance à 486.25. Son bilan arrêté au 31 août fait ressortir une augmentation de 4,200,000 fr. aux divers comptes de dépôts et un bénéfice net de 311,000 fr. réalisé dans le mois. Le conseil d'administration a décidé de répartir sur les bénéfices de l'exercice courant un acompte de 6.25 par action représentant l'intérêt à 3 0/0 l'an du 1^{er} semestre de 1892.

Le Crédit Lyonnais se maintient au-dessus de 800 fr. Son portefeuille effets de commerce, par la facilité des réescomptes, lui procurerait une somme très suffisante pour faire face à des demandes de remboursements de dépôts.

L'action des Chalets de Commodité très demandée monte à 687 fr. L'assemblée générale est convoquée pour le 30 courant. Les bénéfices ont déjà produit une somme suffisante pour payer les 5 0/0 d'intérêts assurés aux actionnaires pendant la période de constructions, qui a expiré le 30 juin.

L'obligation de la Société Immobilière de Tunisie se négocie aux environs de 275 fr., soutenue par l'approche de son coupon semestriel de 7.50 nets qui sera mis en paiement le 1^{er} octobre prochain.

L'obligation 5 0/0 du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem est recherchée au cours de 400 francs. L'exploitation de la ligne doit commencer à partir du 26 septembre. Il est à noter qu'outre son revenu de 25 francs ce titre offre des chances de plus-value par la prime au remboursement à 500 francs.

Les obligations 5 0/0 de la Compagnie Nationale d'Electricité font preuve de bonnes tendances aux environs de 250 fr. Le Comptoir National d'Escompte va mettre en paiement le 1^{er} octobre prochain leur coupon semestriel de 7.50.

Les Chemins Economiques cotent 430 fr.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

L'ÉTAT SANITAIRE A SAUMUR

Nous apprenons avec plaisir qu'aucune déclaration de décès n'a été faite à la mairie de Saumur pendant cinq jours, les 13, 14, 15, 16 et 17 septembre, ce qui prouve que l'état sanitaire de notre ville est excellent.

LA NOUVELLE GARE D'ORLÉANS

Le train 14 express de Nantes à Paris, qui arrive à 11 heures 11 minutes, a inauguré ce matin la nouvelle gare d'Orléans.

Les billets ont été délivrés ce matin dans le nouveau bâtiment, et les voyageurs sont sortis par la route de Saint-Lambert.

PASSAGE DE TROUPES

Un détachement du 2^e régiment d'artillerie-pontonniers, à l'effectif de 4 officiers, — 158 sous-officiers, brigadiers et soldats, — 4 chevaux, — parti de Loudun pour se rendre à Angers, logera les 23 et 24 septembre à Saumur.

Mairie de Saumur, le 19 septembre 1892.

Le Maire, L. VINSONNEAU.

École d'Application de Cavalerie de Saumur

Par décision ministérielle du 11 septembre 1892 :

M. Doyne de Quincey, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie, est désigné pour occuper un emploi de lieutenant d'escadron au 2^e régiment de chasseurs.

M. Morgon, lieutenant au 6^e régiment de dragons, est désigné pour occuper un emploi de sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

M. Limbourg, lieutenant faisant fonctions d'instructeur au 4^e régiment de cuirassiers, est désigné pour occuper un emploi de sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

L'Administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public que les trains de plaisir qui avaient été annoncés pour la fête nationale du 22 septembre sont supprimés.

En conséquence, le prix des billets de trains de plaisir déjà délivrés sera remboursé aux intéressés contre la restitution des billets.

La *Petite Loire* ne rit pas. Cela se conçoit quelque peu : elle ne voudrait pas que l'*Echo*

Saumurois fit ressortir les divergences d'opinion et d'appréciation entre les deux organes républicains de Saumur. C'est pourtant bien le droit de tout lecteur.

Quant à la personnalité de son rédacteur, elle n'est point en cause.

LES PÈLERINS DE TOURS

Le manque d'eau en Loire n'a pas permis au pèlerinage des Tourangeaux au tombeau de saint Martin à Candes et à Notre-Dame des Ardilliers à Saumur de s'effectuer dans de bonnes conditions.

Le bateau la *Ville de Tours*, qui avait à bord plus de 200 pèlerins, a quitté Tours à 6 heures du matin et n'a pu arriver à Candes qu'à 3 heures du soir.

Il s'était enlisé en différents endroits et si gravement qu'il a fallu plus d'une heure à chaque fois et beaucoup d'efforts pour sortir des bancs de sable.

Parti à 4 heures 1/2 de Candes, il n'a passé à Saumur, devant la chapelle de Notre-Dame, qu'à 6 heures. Le temps n'aurait aux pèlerins pour qu'ils puissent faire une halte à ce sanctuaire : la *Ville de Tours* est venue faire escale quai de l'Hôtel-de-Ville, et les passagers ont dû gagner en toute hâte la gare d'Orléans pour rentrer à Tours.

L'ADJUDICATION DES FOURRAGES

L'adjudication des fourrages pour les chevaux de troupes aura lieu dans le courant du mois d'octobre.

Voici les renseignements relatifs au département de Maine-et-Loire :

Angers, 1,020 chevaux, adjudication le 11 août, à Angers ; réadjudication le 19.

Saumur, 1,250 chevaux, adjudication le 12 octobre ; réadjudication le 20.

Cholet, 40 chevaux, adjudication le 14 octobre ; réadjudication le 21.

Fontevault, 5 chevaux, adjudication à Saumur le 12 octobre, réadjudication le 20.

INSPECTION DE CAVALERIE

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le siège du 4^e arrondissement d'inspection permanente de la cavalerie sera transféré de Tours à Angers, le 15 octobre prochain.

RETOUR DU 135^e DE LIGNE

En revenant des manœuvres, le 135^e de ligne ne fera pas séjour à Loudun, le 23 septembre, comme il avait été dit.

Le 22, le régiment se rend de Loudun à Doué-la-Fontaine.

Voici le nouvel itinéraire du 135^e :

Samedi 17 septembre, de Vaux à Verrières.

Dimanche 18, de Verrières à Poitiers.

Aujourd'hui lundi 19, de Poitiers à Mirebeau.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

IX

Il faut expliquer maintenant ce qui avait déterminé Eléonore à écrire à son père la lettre dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, et qui avait jeté une si vive alarme au cœur de l'incorruptible député.

Dans la soirée qui avait suivi la promenade aux ruines de Jumièges, madame Granval, son fils, Eléonore et Suzanne étaient réunis dans le salon, à cette heure mélancolique et douce qui n'est déjà plus le jour et qui n'est pas encore la nuit. Les fenêtres étaient ouvertes et laissaient apercevoir le parc et la rivière qui lui sert de limite, magnifiquement éclairés par les dernières lueurs du crépuscule. Le temps était calme et le silence presque toujours profond. De temps en temps seulement, la brise du soir s'élevait, et l'on entendait cet harmonieux bruissement du feuillage qui a tant de charme pour les imaginations poétiques, et

qui jette tant de tristesse dans les âmes disposées à la souffrance. La conversation languissait, comme cela arrive toujours lorsque la parole ne peut exprimer tout ce que le cœur sent. Léonce, qui n'était pas dans ce cas, et qui s'irritait des réponses laconiques qu'on faisait à ses insignifiantes questions, avait déjà manifesté plusieurs fois le désir d'avoir de la lumière : le pauvre jeune homme vivait par les sens et non par la pensée.

— Léonce, lui dit sa mère, vous devriez prier votre cousine de chanter ; cela vous ferait prendre patience jusqu'au moment où l'on apportera les lampes.

— Je déteste la musique habituellement ; mais, comme en ce moment je n'ai rien de mieux à faire, je crois bien que je ne serai pas fâché d'en entendre. Voyons, Eléonore, montrez-nous votre savoir-faire.

— On ne peut résister à une demande faite en termes aussi galants, répondit mademoiselle Loubert en se levant pour se mettre au piano.

Eléonore exécuta un brillant prélude, puis elle commença un grand air de la *Festale*.

Sa voix était magnifique, sa méthode parfaite, son assurance imperturbable. Son chant

étonnait par sa flexibilité, sa pureté, son éclat ; il charmait l'oreille ; mais il n'allait pas jusqu'à l'âme, qu'il laissait sans émotion : c'était l'art dans toute sa beauté irréprochable, ce n'était rien de plus.

Néanmoins, madame Granval et Suzanne furent charmées. Cette dernière surtout exprima son admiration en termes flatteurs et délicats dont Eléonore fut touchée autant qu'elle était susceptible de l'être.

— Quant à moi, dit Léonce, je trouve cette musique parfaitement ennuyeuse. Ma cousine, quand nous serons mariés, j'espère que vous ne chanterez jamais de ces grands airs auxquels on ne comprend rien, et si vous tenez à me faire plaisir, vous ne chanterez pas du tout.

— Mon cousin, répondit Eléonore avec un dépit dont, contre son habitude, elle ne fut pas maîtresse, Dieu merci je ne suis pas encore votre femme, et il ne m'est pas parfaitement démontré que je la serai un jour.

Et Eléonore quitta le piano.

— Il ne faut pas vous lâcher si je vous dis ce que je pense, dit Léonce avec une légère expression de regret qui causa de l'étonnement à madame Granval. Je n'aime pas la musique en

général, et l'air que vous avez choisi m'a particulièrement déplu. Chantez-en un autre, il me fera peut-être plaisir.

— Je ne sais plus rien de mémoire. Si vous voulez qu'on chante encore, adressez-vous à mademoiselle d'Estouville ; je sais qu'elle a une très belle voix.

— Non, non, interrompit vivement madame Granval, c'est assez pour une fois. Vous recommencerez un autre jour. Pardonnez-moi, ma chère Eléonore, continua-t-elle à voix basse, en se penchant vers l'oreille de sa nièce.

— Oh ! je lui pardonne de tout mon cœur, répondit-elle dédaigneusement. Seulement, il m'est pénible de voir que j'ai été choisie par vous pour être humiliée par lui.

— Puisque monsieur Léonce veut encore de la musique, je vais aussi chanter, dit Suzanne, qui avait tout entendu ; et elle courut au piano, convaincue que son chant aurait moins de succès que celui d'Eléonore.

Dans cette pensée, elle fit choix d'une mélodie bien simple ; c'était la *Petite Mendiant* de Romagnési.

Elle la chanta avec une négligence naïve qui aurait nui à toute autre composition, mais qui donna à celle-là un charme tout nouveau de

Demain mardi 20, de Mirebeau à Loudun.
Mercredi 21, repos à Loudun.
Jeudi 22, de Loudun à Doué-la-Fontaine.
Vendredi 23, de Doué à Brissac.
Samedi 24, de Brissac à Angers.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 18 septembre. — Jeanne-Geneviève Seigneur, rue du Temple; — Geneviève-Céline Seigneur, rue du Temple.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Henri-Maurice-Séraphin Abraham, coiffeur, et Marie-Louise Gallais, sans profession, tous deux à Saumur.

Urbain Chesneau (veuf), tourneur, et Rose-Marie Epiard, couturière, tous deux à Saumur.

Eugène Tétedoye (veuf), bijoutier, et Jeanne Israël (veuve), journalière, tous deux à Saumur.

Jules-Eugène Breuzin, gagiste, et Joséphine Gibault, gagiste, tous deux à Saint-Régé (Indre-et-Loire).

Auguste-Adrien Gentilhomme, agent d'affaires, à Tours, et Eugénie Lefèvre, couturière, à Saumur.

Vincent-Auguste Pinsard, comptable, et Adèle-Apolline Duval, sans profession, tous deux à Saumur.

Eugène Rogeon, sellier, et Louise Cary, typographe, tous deux à Saumur.

MARIAGE

Le 17 septembre. — Louis Aloyau, menuisier, a épousé Marguerite-Léontine Blain, couturière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 17 septembre. — Emile-Louis Peltier, 18 mois, Grande rue.

Le 18. — Germaine-Eugénie Champion, 3 ans, rue de Fenet.

LES ALLUMETTES

Lorsque les allumettes étaient fabriquées par une Compagnie privée, elles étaient détestables et le public se plaignait sans cesse.

Un jour vint où l'Etat supprima le monopole de la Compagnie et prit sa place; mais les allumettes continuèrent à ne pas prendre, le public persista, de son côté, à se plaindre. L'Etat consentit alors à donner des explications.

On fit savoir aux contribuables que la Compagnie dépossédée avait laissé un stock considérable d'allumettes qu'il fallait écouler avant d'en fabriquer de nouvelles.

Après, oh! après! on verrait, l'Etat ferait des merveilles. Depuis, des années se sont écoulées et la situation n'a pas changé. Sur trois allumettes il y en a deux qui ne valent rien. C'est excessif!

grâce et de réalité. On eût cru entendre les véritables accents de la misère, distraits et douloureux tout à la fois. Suzanne, en modérant l'éclat de sa voix, et en laissant de côté les ressources acquises de son talent, avait atteint, sans s'en douter, au sublime de l'imitation.

Au moment où elle finissait de chanter, on apporta des lumières dans le salon.

— Qu'avez-vous, mon fils? s'écria vivement madame Granval.

Suzanne et mademoiselle Loubert se tournèrent en même temps du côté de Léonce, et elles virent qu'il avait le visage inondé de larmes.

— Je n'ai rien, ma mère, répondit-il d'une voix sombre et presque irritée.

— Vous n'avez rien! mon fils, mais vous pleurez!

— Qu'importe que je pleure, si je ne puis pas dire pourquoi?

Léonce, en prononçant ces mots, se leva brusquement et se mit à marcher à grands pas dans le salon. Ses traits, ordinairement si apathiques, portaient l'empreinte d'une violente agitation intérieure.

(A suivre.)

Aussi le public recommence-t-il à se plaindre et trouve qu'à la fin on se moque de lui. Il n'a pas tort.

LE VAUDELNAY-RILLÉ. — Ainsi qu'on l'avait prévu, le cadavre du sieur Joubert, fermier, qui était disparu depuis plusieurs jours, a été retrouvé dans le Thouet.

C'est bien après avoir rapporté ses effets que le malheureux s'est jeté à l'eau: il n'avait sur lui que sa chemise et son caleçon.

ANGERS. — Les obsèques du soldat Arnal.

— Le corps de M. Arnal, le jeune soldat du 135^e de ligne, décédé à l'hôpital du Blanc, a été ramené vendredi matin, à la gare Saint-Laud, à Angers.

Les obsèques ont eu lieu à 10 heures du matin. Le clergé de la paroisse Saint-Laud s'est rendu à la gare à 10 heures; puis le convoi funèbre a pris le chemin de l'église.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre camarades, en uniforme, du regretté jeune homme. Des soldats, le fusil bas, entouraient le corbillard; d'autres portaient une couronne derrière le catafalque et une compagnie du 135^e de ligne suivait. Un nombre considérable de parents et d'amis terminaient le cortège. Au premier rang, on remarquait la malheureuse mère tout en larmes.

A la sortie de l'église, le corps a été conduit au cimetière de l'Est.

M. Joseph-Lucien Arnal avait à peine 21 ans; il étudiait la médecine. C'était un jeune homme de talent et épris au travail. Au mois de novembre prochain, aussitôt après être libéré du service militaire, il devait partir à l'étranger faire un long voyage scientifique avec un groupe d'amis.

La mort est venue brusquement rompre à jamais l'attrayant projet du jeune étudiant et enlever à sa mère l'unique objet de ses plus chères affections.

UN MOYEN D'AVOIR DE LA PLUIE

Nos campagnes sont désolées par la sécheresse; autrefois en pareil cas on faisait des prières au ciel pour demander de la pluie. La République a trouvé un moyen tout différent de se faire arroser. C'est ainsi que nous lisons dans le *Courrier de la Vienne*:

« Cela ne devait pas manquer.

» M. Carnot va à Nancy, la pluie tombe; M. Carnot va à Chambéry, la pluie tombe; M. Carnot vient demain à Poitiers, la pluie commence à tomber ce soir. »

Cette pluie coûte d'ailleurs cher aux villes qui paient force lampions et artifices.

Mais enfin les Poitevins retireront quelque-avantage de la visite de Médard-Carnot dans leur région.

DÉCOUVERTE D'UN CINQUIÈME SATELLITE DE JUPITER

La découverte d'un cinquième satellite de Jupiter constitue un événement astronomique de premier ordre, parce que ce petit corps céleste tourne avec une vitesse prodigieuse autour de sa planète principale. Il décrit en 18 heures 36 minutes une orbite à peu près longue comme la moitié de celle que notre Lune décrit en 29 jours 12 heures.

De cette vitesse énorme, unique dans les vingt et un satellites actuellement connus, on tirera les conséquences les plus imprévues et les plus curieuses.

Les Serfs de la République

On lit dans le *Journal de Fougères*:

« Les serfs de la République, ce sont les fonctionnaires. On ne se fait pas idée de l'odieuse servage qu'on leur impose sous un gouvernement qui se flatte de faire fleurir la liberté. Ils sont surveillés, traqués, espionnés, dénoncés par tous ces tyrans de bas étage que l'on trouve dans chaque bourg et presque dans chaque hameau. On s'occupe peu de savoir s'ils remplissent bien ou mal leurs fonctions; ceci est le moindre souci de leurs persécuteurs.

» Mais ce qu'on leur demande impérieusement pour peu que leur emploi s'y prête, c'est d'avoir de l'influence électorale et de la mettre sans tiédeur et sans réserve au service de la bande famélique qui nous gouverne.

» Les instituteurs sont au premier rang de ceux dont on exige des services électoraux. Les républicains — les naïfs seuls peuvent s'y tromper — ne demandent à leurs instituteurs que d'être les agents de leur élection. Malheur à celui d'entre eux qui ne peut obtenir dans sa commune le nombre de voix sur lequel le candidat gouvernemental croyait pouvoir compter; il est impitoyablement disgracié.

» C'est ce qui vient d'arriver à l'instituteur de Javené.

» Il y a maintenant à Javené trois tyrans, étrangers tous trois à la commune, et qui prétendent cependant la conduire. Ce joli trio avait compté le nombre d'électeurs dépendants qui existent à Javené; ils avaient fait savoir à chacun d'eux que M. Bazillon devait recueillir un nombre de voix parfaitement compté et connu d'avance et... à bon entendeur, salut.

» Il paraît qu'il a manqué quelques voix à l'appel et, naturellement, c'est l'instituteur qui paie les pots cassés. On l'a, sans aucun doute, accusé de froideur et le voilà envoyé en disgrâce. Ce qu'il y a de certain, c'est que son administration est absolument étrangère à son déplacement.

» Il ne faudrait pas croire que ce pauvre instituteur fût de nos amis, on se tromperait du tout au tout.

» A la Chapelle-Janson, où il exerçait avant de venir à Javené, M. Trochon était l'agent électoral très dévoué de M. Bazillon, qui le chargeait à chaque élection de trouver des porteurs de bulletins.

» Si nous parlons de son déplacement, ce n'est donc pas pour pleurer son départ, mais pour bien faire voir sous quel joug sont tombés les malheureux serviteurs de la France, dont on fait les serviteurs d'une coterie sans pitié comme sans scrupule.

» Ce n'est pas le gouvernement — de gouvernement nous n'en avons pas — qui surveille, conduit et dirige les petits fonctionnaires, c'est un tas de gens qui, comme le trio de Javené, agissent et dénoncent dans l'ombre, heureux et fiers quand ils ont pu prouver leur puissance en faisant déplacer un pauvre fonctionnaire, sans se soucier autrement du préjudice qu'ils lui causent.

» Le malheureux instituteur de Javené avait un enfant malade quand il a reçu l'ordre de se rendre à sa nouvelle résidence; il a demandé un sursis qui lui a été impitoyablement refusé, et il a dû partir, laissant derrière lui son enfant malade.

» Les serfs du moyen âge étaient traités avec moins d'inhumanité par leurs maîtres que les fonctionnaires ne sont traités aujourd'hui par les agents des préfets et des sous-préfets. »

FAITS DIVERS

PAS D'ARBRES, PAS D'HOMMES

On a remarqué que trente de nos départements, que le déboisement a ravagé, ont perdu ensemble 80,000 habitants depuis le recensement de 1886.

En effet, pour qu'il y ait des habitants dans les vallées, il faut qu'il y ait des arbres sur les montagnes. Si la montagne est chauve, le torrent fait sans obstacle son œuvre de destruction, submergeant les cultures et entraînant la terre végétale. L'homme des champs, que la terre, devenue stérile, ne peut plus nourrir, vit misérablement ou s'en va.

Le déboisement est donc une des causes de la dépopulation.

Toutes les contrées de l'Afrique et de l'Asie que l'homme a stupidement déboisées sont devenues des déserts. L'Asie centrale se repeuple, non seulement parce que les Russes y ont construit un chemin de fer, mais aussi parce qu'ils se sont mis à refaire des forêts là où les nomades turcomans avaient fait la steppe.

Pas d'arbres, pas d'hommes.

En France, on a calculé que les désastres produits par les inondations se chiffrent annuellement par quatre-vingt-neuf millions de francs. Donc, en arrêtant les inondations dans les départements alpins et pyrénéens, on enrichirait la France au moins de 80 millions de francs par an, ce qui représente la nourriture de cent mille familles de cultivateurs!

LA GENÈSE DE LA BICYCLETTE

Il y a belle lurette que le vélocipède est inventé déjà. En pleine époque du Directoire, le baron Drais de Saverdon en avait trouvé et appliqué le principe. Une estampe de la Bibliothèque nationale nous montre l'instrument de locomotion rapide qu'on appelait alors « célerifère » ou « draisière ».

Il se composait de deux roues d'égal diamètre, reliées par une traverse en bois sur laquelle s'asseyait le coureur. Celui-ci donnait l'impulsion au véhicule en frappant sur le sol alternativement de ces deux pieds.

L'invention de la troisième roue et des pédales qui s'y ajoutaient ne date que de 1865. Elle est due à un serrurier parisien nommé Michaux.

Avec le développement énorme qu'a pris l'usage de la bicyclette, nous pensons que ces détails ne laisseront pas d'intéresser beaucoup nos lecteurs.

En police correctionnelle.

— Vous êtes accusé d'avoir volé à la comtesse de B... un mouchoir garni de dentelles.

— Oh! ce n'était pas pour les dentelles que je l'ai pris, c'était pour le mouchoir... j'avais oublié le mien!

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 18 Septembre 1892

Versements de 77 déposants (12 nouveaux), 20,477 fr. ».

Remboursements, 26,933 fr. 01.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Le Musée des Familles (58^e année), paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 septembre 1892:

Le Drapeau du 91^e à Malakoff, par Désiré Lacroix. — Les Enfants de Grand-Pierre, par Eug. Muller. — La Justice de Dieu, par L. de Calers. — La Sœur de Pierrot, par Arsène Alexandre. — En Corse, par A. Furet. — Le Théâtre Wagner à Bayreuth, par G. Migeon. — Les Ages de l'Homme. — La Maison des Trilletes, par Jean Barancy. — Causerie de quinzaine. — Mosaique, par Eug. Muller.

Illustrations par Moreau de Tours, F. Lix, Kirschner, A. Willette, H. Scott, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement: Paris, un an 14 fr.; Départements, 16 francs; à la Librairie Ca. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

Dernières Nouvelles

Paris, 19 septembre, 12 h. 45 soir.

Hier, il y a eu, à Paris et dans la banlieue, 29 cas de choléra et 15 décès; au Havre, 9 cas et 4 décès.

A Saint-Petersbourg, on a constaté, le même jour, 32 cas et 12 décès.

HAVAS.

Marché de Saumur du Samedi 17 Septembre

Froment-commerce, hectolitre	17	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 25	Vœuf	1 60
Méteil	13 75	Mouton	2 40
Seigle	11 25	Porc	1 60
Orge	10 45	Poulets la couple	3 50
Avoine	8	Dindonneaux	10
Sarrasin	11	Canards	3 25
Haricots blancs	24	Oies	8
Haricots rouges	22	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	(Enfs) la douzaine	85
Noix	43	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	110
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	110
Son	14	Paille	42
Pommes de terre, la barrique,	10	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	les 52 kilog. 500	—
id. 2 ^e id. Of. 33 33	—	id. 2 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 31 88	—	id. 3 ^e	—
		Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Failite Bedon

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la failite du sieur Bedon, à Montreuil-Bellay, sont invités à se rendre chez le syndic de la failite, M. L. Proust, 47, rue Dacier, à Saumur, le samedi 24 septembre 1892, de 1 heure à 3 heures, pour toucher un dividende de 2 72 0, 0.

Et à se réunir le mardi 27 septembre 1892, à 10 heures, en la chambre du conseil, au Tribunal, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

(699) Le Greffier : COLLIN.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication

Le DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1892, à une heure, en l'étude de M^e BRAC, notaire.

UNE MAISON

ET TOUTES SES DÉPENDANCES

Avec jardin contenant environ 41 ares, puits et bassins.

Le tout situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, appartenant aux époux BRÉHÉRET.

Pour visiter et avoir tous renseignements, s'adresser aux propriétaires et à M^e BRAC, notaire.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE

Le LUNDI 26 SEPTEMBRE 1892, à 1 heure de l'après-midi, au Bureau Central de l'Octroi, rue Cour-Saint-Jean, à Saumur,

1^o 965 Litres d'Eau-de-Vie

A DIVERS DEGRÉS

2^o Un Bateau

AVEC SES AGRÉS

La vente aura lieu au comptant, plus les frais.

Les droits de régie, et d'octroi s'il y a lieu, seront à la charge des acquéreurs.

On pourra déguster les eaux de-vie, avant la vente, en s'adressant au Bureau Central de l'Octroi. (694)

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arbruté

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Un Dictionnaire DE LITRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VOITURE TOUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES BANDAGES HERNIAIQUES à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire. Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale, de 1889, Rue de la Banque, 16, à Paris. SOULAGEMENT REEL et SOUVENT GUÉRISON. Seul dépôt: chez M^{me} Veuve LARDEUX, coutelier bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

42 PAGES IN-4

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER



SOCIÉTÉ

DES

HUILES D'OLIVE

Extrait de l'article 2 des statuts: La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines.

DÉPÔT:

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE vierge extra

DE NICE

Le fûton... 2 fr. 80 Le 1/2 fûton... 1 fr. 50

Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes

En Embonnes en verre garnies d'osier

En bonbonne de 3 kilog... le demi-kilog. 1 fr. 50 de 5 kilog... 1 fr. 10 de 10 kilog... 1 fr.

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux line, showing stations, departure times, and arrival times.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris line, showing stations, departure times, and arrival times.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for the Orlean line, showing stations, departure times, and arrival times.

LA FLÈCHE A SAUMUR

Table of train schedules for La Flèche to Saumur, showing stations, departure times, and arrival times.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-le-Ville de Saumur

1892

18 MAI,

Certifié par l'imprimeur soussigné.